



## **Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 87 CAPD du 22 décembre 2017**

Ainsi les évaluations PIRLS ont livré leur verdict et les résultats publiés ne sont pas glorieux pour l'école française : non seulement les performances en lecture des écoliers français se situent en dessous de la moyenne mais en plus leurs résultats se sont dégradés par rapport aux évaluations précédentes.

Le SNUipp-FSU, loin de mettre en cause la validité de cette évaluation, entend au contraire en tirer toutes les conséquences et participer à l'élaboration de solutions.

Oui, il faut envisager de véritables leviers d'actions, loin des fausses solutions préconisées par notre ministre de l'Education Nationale, solutions simplistes, démagogiques et totalement inadaptées au problème posé. Qui peut croire en effet que les difficultés de lecture, qui plus est quand il s'agit de compréhension, pourrait trouver l'ombre du début d'une solution dans une dictée quotidienne ? Qui peut croire que ce sont de nouvelles évaluations qui aideront les élèves à mieux comprendre ? Qui peut croire que c'est en sortant les activités de compréhension de la classe pour les reléguer aux temps d'APC que les résultats s'amélioreront ?

Notre ministre aurait été mieux inspiré d'utiliser les résultats de l'enquête PIRLS pour remettre en question les contre-vérités qu'il distribue sans modération aux médias depuis son arrivée. Car si effectivement l'enquête PIRLS pointe les insuffisances des élèves français en compréhension, elles montrent par ailleurs leur bon niveau de maîtrise du code. Non, Monsieur Blanquer, le problème n'est pas focalisé sur le CP, les professeurs des écoles ne sous-investissent pas l'enseignement du code, la question des méthodes globales ou syllabiques n'est pas pertinente pas plus que celle du manuel utilisé, la lumière ne viendra pas d'une méthode miracle pas plus que du recours exclusif aux neurosciences.

Notre ministre aurait tout autant été inspiré de rapprocher les résultats de l'évaluation PIRLS d'autres données issues d'enquêtes internationales. Car si l'école française peine à enseigner la compréhension en lecture et à résorber les inégalités, elle se caractérise aussi par des effectifs par classe les plus élevés, un nombre d'heures devant élèves et un temps de travail effectif parmi les plus hauts, des salaires enseignants parmi les plus faibles, une formation continue quasi-inexistante.

Enseigner la compréhension en lecture ou plus largement solutionner la difficulté scolaire est une affaire complexe et longue qui, pour le SNUipp-FSU, réclame du temps, du travail en groupes réduits d'élèves, de la concertation entre enseignants, de la co-intervention, des enseignants reconnus et une formation de haut niveau.

C'est ce que s'emploie à faire et à promouvoir le SNUipp-FSU par exemple en organisant ses universités d'automne qui permettent aux collègues de rencontrer l'ensemble des disciplines de la recherche ou en lançant son appel pour que l'intégralité de la recherche soit prise en compte par l'Education Nationale.

La CAPD qui se tient aujourd'hui est la première consacrée aux promotions depuis la mise en place effective du PPCR, le 1er septembre 2017. Avec elle, entre en vigueur un nouveau déroulé de carrière présenté comme plus égalitaire et plus rémunérateur pour l'ensemble de nos collègues.

Le bénéfice en était évalué, pour chaque enseignant, à 23 000 euros bruts, répartis sur l'ensemble de la carrière. Annoncé comme un véritable effort de revalorisation, le protocole PPCR permettait, à tout le moins, un rattrapage des pertes récurrentes de pouvoir d'achat générées par 6 années consécutives de gel du point d'indice. Depuis l'annonce d'un nouveau gel du point d'indice dès les premiers jours du nouveau gouvernement, nous savons que ce dispositif ne sera pas suffisant pour garantir dans la durée le maintien du pouvoir d'achat des enseignantes et des enseignants.

Certes, ce protocole PPCR est porteur d'un certain nombre d'avancées par rapport à l'ancien système d'avancement à trois vitesses. Il est plus égalitaire pour l'ensemble de la profession et permet des carrières moins disparates. Si on peut se féliciter de la suppression de la note et des modifications des modalités de l'inspection qui devra dorénavant devenir une évaluation à visée essentiellement formative, on ne peut que déplorer la volonté du Ministère de vouloir donner un coup de pouce à quelques-uns seulement à certains moments de leur carrière : au 6ème et 8ème échelon, 30 % des promouvables auront droit à une accélération de carrière. Que dire d'une profession qui n'aurait que 30 % de gens méritants en son sein ? Que signifie ce taux arbitraire et dévalorisant pour les collègues qui ne seront pas jugés méritants ?

De plus, au-delà de la hors classe actuelle qui devrait concerner tous les enseignant-es, une classe exceptionnelle réservée à certaines fonctions est créée avec pour objectif de permettre aux plus méritants d'avoir accès à la classe exceptionnelle. Le SNUipp-FSU continue de porter la nécessité de déconnecter l'évaluation de la carrière et dénonce le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé. Nous demandons que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite et pointons la nécessité d'éviter l'engorgement dans ce grade qui est contingenté.

Par ailleurs, nous tenons à alerter une nouvelle fois sur la situation du remplacement dans notre département, trop de collègues ne sont plus remplacés. Chaque semaine des collègues doivent réorganiser leur fonctionnement d'école pour s'adapter, se répartir des élèves dans les autres classes. Ils doivent dans certains cas faire des choix qui ne devraient pas être de leur responsabilité : renoncer à leur décharge de direction ou renoncer à une formation. L'éducation nationale et donc l'inspection académique doivent assumer les conséquences du manque de remplaçants et c'est à elles que doit revenir la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent comme annuler une formation quand les collègues ne peuvent être remplacés.

Nous avons appris cette semaine le montant de la dotation académique qui est de 0 ! Cette dotation ne pourra permettre de résoudre les problèmes que nous venons d'évoquer. Nous avons, à maintes reprises, souligné la nécessité de mise en place d'un plan de rattrapage sérieux pour donner enfin le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de notre département. La baisse démographique annoncée ne permettra pas à elle seule de résoudre les problèmes de remplacement et de mettre en place les nouvelles directives concernant les CE1 de REP+.

Enfin, nous souhaitons aujourd'hui signifier que nous sommes représentants des personnels et élus paritaires pour défendre tous nos collègues et que nous réalisons cette mission au mieux mais nous sommes aussi enseignants dans des classes, faisant partie d'équipes dans des écoles et qu'une convocation en CAPD le vendredi 22 décembre matin, jour des vacances de Noël nous a mis en difficulté sur des points organisationnels dans nos écoles et nous a privés de moments conviviaux avec nos élèves, moments qui font aussi partie de notre métier.